

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/02/2023

Dossier complet le :
13/03/2023

N° d'enregistrement :
F01123P0039

1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc Agricole de Torcy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Torcy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE LAY-FELZINE Guillaume, Maire de Torcy

RCS / SIRET

2	1	7	7	0	4	6	8	3	0	0	2	8	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
46. b) Projets d'affectation de plus de 4 hectares d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive.	Le projet de parc agricole de 22 ha concerne 7,5 hectares d'espaces naturels, de faible enjeux écologiques (voir diagnostic), transformés en partie en vergers et maraîchages avec conservation des espaces à plus forte potentialité écologique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Torcy souhaite créer un parc agricole, paysager et écologique.

Le site est situé à la limite de Torcy et de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes. Il est délimité au nord par la Route de Lagny, à l'est par l'Autoroute 104 et en partie au sud-ouest par l'avenue du Président François Mitterrand. Il s'étend sur 22 hectares et s'inscrit dans un contexte urbain pavillonnaire relativement dense. Actuellement, une partie du terrain est exploitée par la SCEA Saint Germain, la partie sud en jardin communaux et le reste du site est en friche ou en jachère. Deux servitudes traversent ce site : un réseau électrique aérien et une canalisation primaire de gaz.

Ce projet vise :

- la pérennisation et valorisation d'un espace dégradé de la commune en périphérie d'infrastructures routières.
- la valorisation des milieux écologiques existants (boisements, haies champêtres, zones humides, prairies...)
- la création d'une activité agricole professionnelle en consolidant et renforçant l'activité actuelle
- des équipements qui promeuvent la biodiversité auprès du public, tels qu'un observatoire
- la création d'un réseau de chemins piétons pour assurer les liaisons et renforcer la pédagogie
- La création de retenu d'eau et d'un forage pour consolider et sécuriser la ressource en eaux pour alimenter l'activité agricole

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan alimentaire territorial (PAT) initié par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne. L'idée est de favoriser une production agricole biologique locale contribuant à alimenter les cantines scolaires de Torcy et de créer des parcelles de jardins partagés en raison d'une forte demande.

La partie ouest ne sera pas cultivée, afin de préserver la biodiversité locale, les zones humides et les secteurs écologiques et des cheminements seront mis en place afin de sensibiliser les visiteurs.

Enfin, l'objectif est également de développer des partenariats à l'échelle communautaire et intracommunautaire (Boucle Alimentaire, Cité Productive,..) et de consolider le partenariat avec la SCEA St Germain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les fondamentaux du projets sont :

- Reconversion au bio de SCEA Saint Germain et mise en culture des terres en friche sur la base d'un projet agricole partagé
- Création de cordons boisés et de haies champêtres
- Préservation des zones humides
- Création d'une promenade publique piétons/cycles
- Installation de mobilier et équipements autour de l'écologie
- Conservation des jardins familiaux actuels
- Aménagement d'un accès à la promenade sur l'avenue du Président F. Mitterrand
- Traitement des accès engins
- Densification de l'écran végétal en limite des copropriétés et de l'A104
- L'aménagement et la plantation de 2 retenues d'eau
- Implantation d'un forage sur la commune de Torcy, au nord du parc agricole

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En plus du secteur de La Tournelle, déjà exploité, SCEA Saint Germain investira le secteur du Pressoir, aujourd'hui en friche (au nord) et en jachère (au sud). L'ensemble de ces zones seront desservis par une voie réservée aux engins agricoles, longeant les champs.

Des jardins partagés seront gérés par l'association Alliance Fertile, très active à Torcy.

Des élevages d'animaux s'implanteront dans le secteur du Clos de la Gogue et du Couvent. On y trouvera des moutons (gérés par SCEA Saint Germain) et des génisses (gérées par éléphant Vert et sa branche de production laitière de Saint-Thibault-des-Vignes).

Une emprise de 12 m de large sera réservée pour les chemins agricole et de promenade. Le tracé du chemin du parc est à cheval sur les deux communes de Torcy et de Saint-Thibault-des-Vignes. Il suit pour une bonne partie le tracé du chemin rural existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration loi sur l'eau selon les rubriques de la nomenclature relatives aux plans d'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	22 hectares
Surface d'espaces naturels à faible enjeux écologiques transformés :	7,5 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le site est situé à la limite de Torcy et de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Coordonnées géographiques¹ Long. 48° 51' 28" N Lat. 02° 39' 50" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Torcy et Saint-Thibault-des-Vignes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site d'étude sont : les ZNIEFF de type I : « Plan d'eau et milieux associés à Torcy », "La Marne à Vaires-sur-Marne", "Plan d'eau de Vaires-sur-Marne", "Etang de Laloy" situés à 50m, 1.2 km, 1.5 km au nord et 1 km au sud du site respectivement, ainsi que la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne" située à 20 m du site. Les zones naturelles les plus proches au nord sont séparées du site par la route de Lagny.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un arrêté de protection de biotope sont situées à plus de 3km au sud du site. Il s'agit des zones "Etang de Beaubourg", située à environ 3 km, et " Bois Saint-Martin" situé à plus de 5.5 km. L Le site visé par la demande ne joue pas de rôle dans l'équilibre des populations visées par ces arrêtés.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve régionale la plus proche, "Iles de Chelles", est située à 4 km du site. Elle préserve des habitats principalement humides, avec une capacité d'accueil importante pour l'avifaune, qui ne sont pas présents sur le site du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de Seine et Marne est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé le 01/02/2013. Au regard de la cartographie existante, le périmètre d'étude est au maximum dans la classe des >70 dB(A) Ln avec l'A104 en bordure Est et dans la classe des 60-65 dB(A) Ln en raison de la route de Lagny située au Nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLU de Torcy, la commune n'accueille pas de monuments historiques. La commune est concernée par 1 espace protégé au titre de la loi du 2 mai 1930, il s'agit du site « Moulin de Douves », situé à plus de 1km du site à l'ouest. Sur la commune de Saint-Thibault des vignes, un site inscrit "Abords du château de Guermantes et Vallée de la Gondoire" est présent avec une zone tampon qui commence environ à 400m à l'est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application de la réglementation en vigueur, les investigations réalisées ont permis l'identification et la délimitation de plusieurs zones humides avérées sur le site d'étude pour une surface totale de 4 927 m ² . Le projet prévoit un évitement de la majorité de ces zones. Une surface de 990 m ² sera impactée, et recréée en continuité d'une zone humide existante afin d'améliorer la fonctionnalité de celles-ci.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes sont soumises au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI Vallée de la Marne) approuvé le 27 novembre 2009. Le risque lié au retrait-gonflement des argiles est identifié fort sur l'ensemble du périmètre d'étude : PPRN Sécheresse Tassement différentiel prescrit. Le territoire est couvert par un Plan des surfaces submersibles (PSS) approuvé le 13/07/1994 qui vaut Plan de Prévention des Risques (PPR). Les deux communes sont soumises au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI Vallée de la Marne) approuvé le 27 novembre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de donnée BASOL, aucun antécédent de pollution n'est répertorié à proximité du site. Des sites BASIAS sont présents à proximité du site au sud (Station-service, Garages, Station d'épuration) Il est important de souligner que l'existence de site industriel dans BASIAS ne préjuge en rien d'une éventuelle pollution au droit de celle-ci mais laisse présager une activité potentiellement polluante.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Torcy est comprise dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien, qui s'étend sur les huit départements d'Ile-de-France.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Torcy est concernée par un site inscrit "Château de Noisiel, bâtiments annexes, parc et prairie du parc" se trouvant à 3km à l'ouest du site. Saint-Thibaud-des-Vignes est également concerné par un site inscrit "Abords du château de Guermantes et vallée de la Gondoire" localisé à 250m à l'est du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un rayon d'environ 10 kilomètres, 3 sites Natura 2000 existent : FR1100819 Bois de Vaires-sur-Marne (96,63 ha) à 1,8 km au nord FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis (1 157 ha) à 6,7 km à l'ouest FR1112003 Boucles de la Marne (2 641 ha) à 5,89 km au nord Le site n'est pas en connexion avec eux et ne partage pas les mêmes habitats.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site classé est localisé à environ 300m à l'est du projet "Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau du parc agricole est prévue par recueil des eaux de ruissellement et leur rétention dans une retenue collinaire. Des prélèvements d'appoint dans les eaux souterraines sont également envisagés en cas de déficit hydrique. Un forage est ainsi prévu pour assurer ce prélèvement occasionnel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage impliquera un pompage dans la masse d'eau souterraine FRHG103 pour un volume inférieur à 50 000 m ³ /an et une profondeur inférieur à 50m. Les eaux provenant du forage seront acheminées vers la retenue collinaire avant d'être transférées vers les cultures. Un compteur sera mis en place afin de s'assurer que les volumes prélevés n'excèdent pas ceux annoncés dans le Dossier Loi sur l'Eau. Aucun drainage ne sera prévu sur l'emprise du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera 10 000 m ³ de déblais ; 2 000 m ³ seront réutilisés in situ et 8 000m ³ seront évacués vers un site de valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se base sur un diagnostic écologique complet réalisé en amont afin de protéger et valoriser la biodiversité existante. (voir diagnostic écologique en annexe)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne partage pas les mêmes habitats que les site Natura 2000 les plus proches. Il n'y a donc pas d'interactions directes entre eux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à proximité immédiate avec des zones à sensibilité particulière excepté les ZNIEFF énoncés au 5.2. Ces ZNIEFFs sont des zones d'intérêt en raison de leur caractère humide. Les zones les plus proches au nord sont séparées du site par la route de Lagny. En l'état actuel le site ne partage pas les mêmes habitats, les interactions sont donc limitées. La valorisation des zones humides, et la création de bassin pourraient favoriser les interactions dans le futur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des espaces naturels à faible enjeux écologiques seront remis en agriculture. Les espaces naturels à forts enjeux seront quant à eux pérennisés et valorisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc agricole est traversé par des lignes de très haute tension, identifiées par RTE comme réseau stratégique. Cela implique des contraintes réglementaires prises en compte dans les documents d'urbanismes et liées au code du travail. Le projet prend en compte ces contraintes, notamment en mettant en place une bande de protection, une hauteur plafond de 10m, l'absence de constructions, l'accès pour les équipes de RTE, mise à la terre de tous les aménagements métalliques, jeux d'enfants non implantés sous les lignes THT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sur le site sont : - Exposition forte au retrait-gonflement des argiles - Inondation par remontée de nappe - Crue liée à un débordement lent de cours d'eau - « Mouvement de terrain - tassements différentiels » Ces risques sont pris en compte lors des travaux et aucun impact significatif n'est envisagé. En effet, la nature du projet n'expose pas à des risques particuliers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'agriculture mis en place au sein du site sera une agriculture biologique qui n'entraînera pas de risques sanitaires ou de pollutions.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet agricole utilisera des engins de production et des moyens de livraison et d'évacuation de denrées agricoles. Ces opérations seront ponctuelles, pourront être programmées et ne perturbent pas le trafic local. Par ailleurs, le programme du parc offre 1 km de promenades piétonnes et cycles qui seront longées d'une noue plantée et des équipements qui promeuvent la biodiversité auprès du public. Un observatoire enrichira la vocation pédagogique du parc.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le parc agricole pourrait être une source de bruits supplémentaire en lien avec l'activité agricole et avec la présence de public fréquentant le parc. Les émissions sonores de l'activité agricole seront ponctuelles et liées aux engins. La fréquentation du public restera modérée. La situation du parc par rapport aux zones habitées et sa configuration réduira le risque de nuisance. Le niveau sonore attendu après la mise en activité du parc ne sera donc pas amplifié par rapport à la situation actuelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tiendra compte de l'arrêté de décembre 2018 relatif à la gestion de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse. De plus, les cheminements seront non éclairés (notamment ceux à proximité du boisement). Seul le bâtiment agricole et ses abords seront balisés pour des questions de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les eaux de ruissellement sur les terres décapées pourront entraîner des matières en suspension. Des pièges à sédiments seront créés pour recueillir les eaux chargées et assurer leur décantation. En phase d'exploitation, le projet générera des résidus en lien avec l'activité agricole. La matière organique sera réincorporée dans le sol. Les autres résidus seront évacués en filières spécialisées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets inertes de chantier. Ces déchets seront transportés en centre de tri spécialisé en fonction de leur nature. L'activité agricole générera deux types de déchets : les déchets organiques, qui seront réincorporés dans la terre (déchets verts), et les déchets non organiques seront réorientés vers des sites de traitement. Conformément à la gestion des déchets en agriculture, les produits à risque feront l'objet de conditionnement spécifique (locaux techniques scellés).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site remarquable au niveau architectural, culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura un impact positif par la mise en place de 1 km de promenade, 7,5 ha de vergers, 5 ha de maraîchage, 1 500 m ² de serres, 1,7 ha de prairie de fauche, 3,7 ha de bois tout en valorisant et préservant les zones à enjeux écologiques identifiées lors du diagnostic écologique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité du projet, se développe la ZAC des Coteaux de la Marne. Ce projet d'aménagement sur les emprises d'un ancien camping entraîne une imperméabilisation des sols, une modification des habitats, du trafic... Cependant il a fait l'objet de mesures ERC permettant d'équilibrer ces incidences localement puisqu'aucune mesure n'est située à l'extérieur du projet. Le projet de Parc agricole n'est pas de même nature puisqu'il s'agit ici de valoriser un espace très contraint par les infrastructures de transports en un projet d'agriculture biologique en circuit court, une promenade permettant de relier les espaces naturels du territoire et une pérennisation des espaces d'intérêts écologiques. Il n'est donc pas attendu d'effets cumulés entre ces deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A la suite du diagnostic écologiques, des valorisations écologiques sont mises en place pour préserver voir renforcer la biodiversité du secteur :

- Renforcement des zones à enjeux écologiques fort par la constitution de corridors boisés
- Connexion et valorisation des zones humides
- Pérennisation et renforcement des prairies de fauche

De plus, le revêtement de sol du cheminement sera constitué de grave fine afin de conserver une perméabilité de sol.

Une noue plantée délimitera la promenade du programme agricole et assurera trois fonctions :

- une fonction hydraulique facilitant l'écoulement des eaux du site
- une fonction de barrière entre le chemin public et le programme agricole,
- une fonction paysagère qui agrémentera la promenade.

La limite entre les jardins familiaux et la zone de la Tournelle sera plantée d'une haie champêtre qui renforcera la biodiversité.

Enfin, le choix des essences s'appuie sur les essences locales : frênes, charmes, noisetiers, hêtres et cornouillers.

(Pour plus de détails voir le tableau des incidences du projet et des mesures mises en place en annexe)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Des études écologiques, agronomique et hydrauliques ont permis d'identifier les secteurs à enjeux écologiques sur le site dès la phase de conception afin de bâtir le projet autour. Le programme a pour objectif de préserver, valoriser et renforcer l'environnement et la biodiversité du site et participer à une démarche vertueuse sur les réseaux agricoles bio locaux.

Par ailleurs, sur la question de l'eau, un dossier de déclaration loi sur l'eau est en cours pour exposer les modalités technique de gestion de l'eau et réutilisation afin d'inscrire l'agriculture qui se développera dans un principe de gestion économe de la ressource.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cartographies complétant la rubrique 5 : <ul style="list-style-type: none">- Aléa retrait gonflement argiles- Protection maîtrise foncière- Protection réglementaire- PRR inondation- Sites classés inscrits- SRCE composantes- Enveloppe alerte zones humides- Zones humides avérées- ZNIEFF Annexe de diagnostic écologique et tableau de synthèse des incidences attendus et des mesures prises.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Torcy

le, 21/02/2023

Signature

Guillaume LE LAY-FELZINE
Maire de Torcy



REVISIONS LE LAY-412048
révisé de l'avis

Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000

Parc Agricole de Torcy

Cas par cas





Cas par Cas




Carte de localisation

Légende

Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique
A ciel ouvert
-  Busé



1:25 000



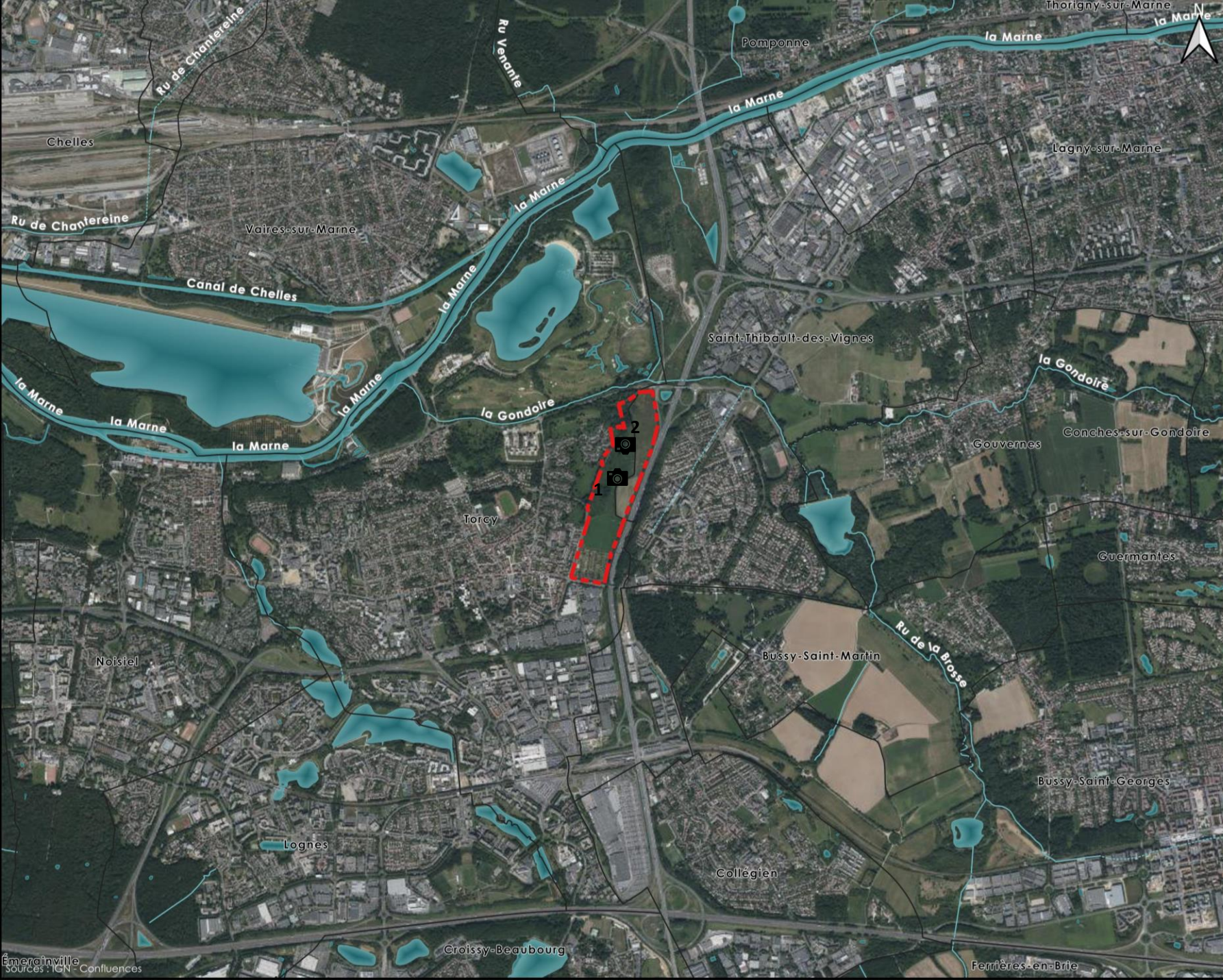
Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Parc Agricole de Torcy

Cas par cas



Carte de localisation



Légende

Limites

- Zone d'étude
- Limites communales

Hydrographie

- Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
- A ciel ouvert
- Busé

0 500 1 000 1 500 m



1:25 000







Annexe 4 : Plan du projet

Parc Agricole de Torcy

Cas par cas

Plan du Parc agricole



Légende

- Secteur Frange Est
- Limites communale
- Courbes de niveau

Zones à enjeux écologiques

- Zones boisées préservées
- Zones humides
- Zone polluée

Aménagements

- Boisements créés
- Prairies de fauche
- Bassins
- Chemin
- Noue plantée
- Accès

Exploitations agricoles

- Maraîchage
- Vergers
- Limite d'exploitation agricole

Contraintes réseaux publics

- Ligne THT
- Zones non ædificandi et non sylvandi (gaz et lignes THT)
- Limites de la bande de protection lignes THT

- 1 Parking exploitants
- 2 Bâtiment agricole
- 3 Serres
- 4 Apiculture
- 5 Observatoire
- 6 Belvédère
- 7 Bassin intermédiaire
- 8 Bassin principal



Annexe 5 : Plan des abords du projets
(selon zonage des PLU de Torcy et de Saint-Thibault-des-Vignes)

Parc Agricole de Torcy



Cas par cas






Plan des abords du projet (avec zonage PLU Torcy / Saint-Thibault des Vignes)

Légende


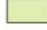
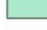
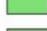
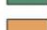
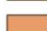

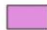


Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Zonage

-  Espaces agricoles
-  Espaces ouverts
-  Espaces ouverts artificialisés
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces naturels
-  Forêts
-  Secteur d'habitat individuel
-  Secteur d'immeuble continus et denses
-  Secteur d'activités
-  Espaces dédiés au sport
-  Zone de grande circulation

0 100 200 300 m

1:4 500



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil





Photo aérienne (2020)







Légende

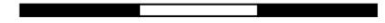
Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
-  Tronçon hydrographique
-  A ciel ouvert
-  Busé

0 100 200 300 m



1:5000

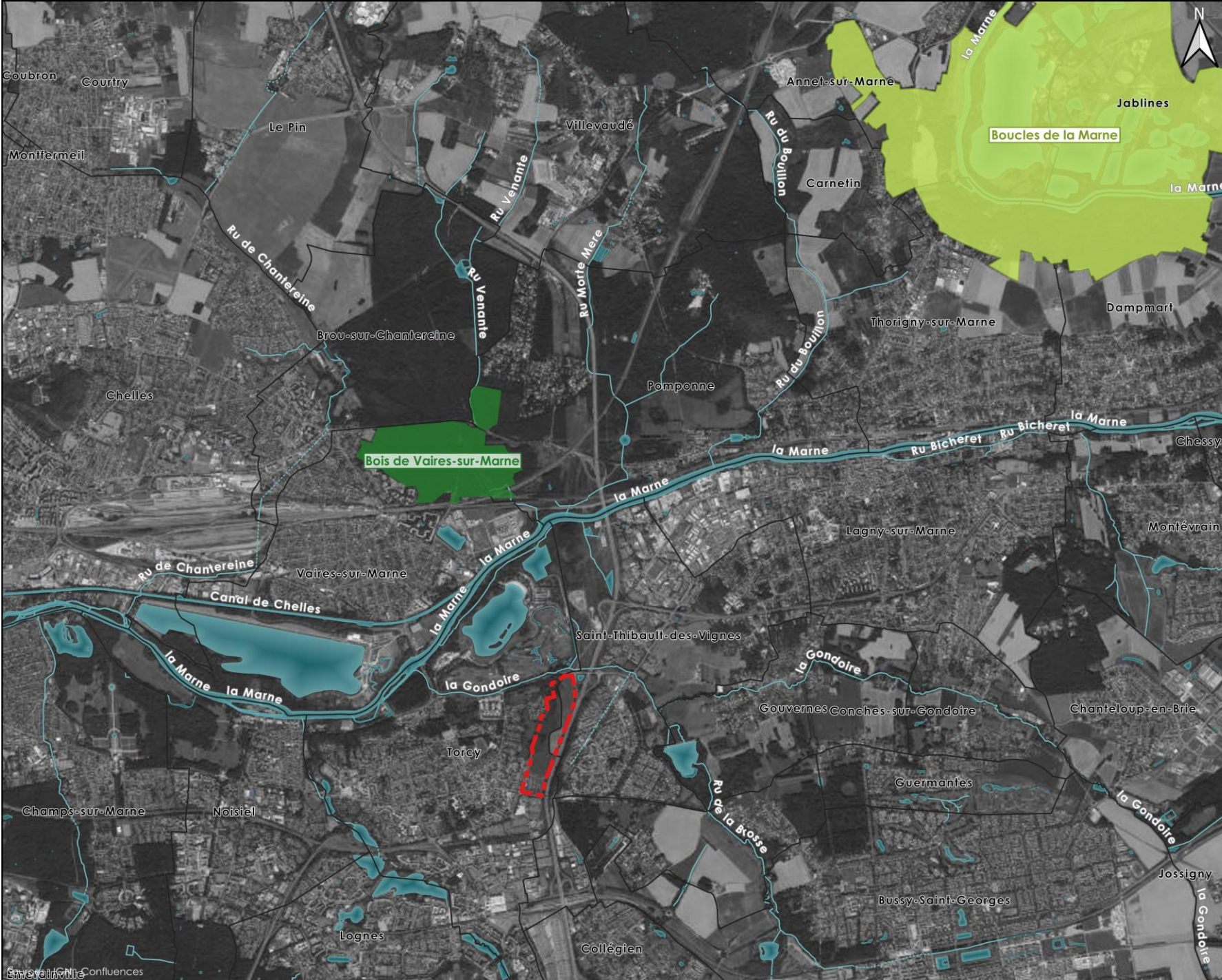


Annexe 6 : Natura 2000

Parc Agricole de Torcy



Cas par cas

Protection conventionnelle






Légende



Limites

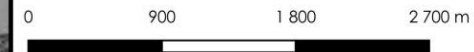
-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Sites

-  Zones de protection spéciale (ZPS)
-  Sites classés au titre de la directive habitats



1:40 000



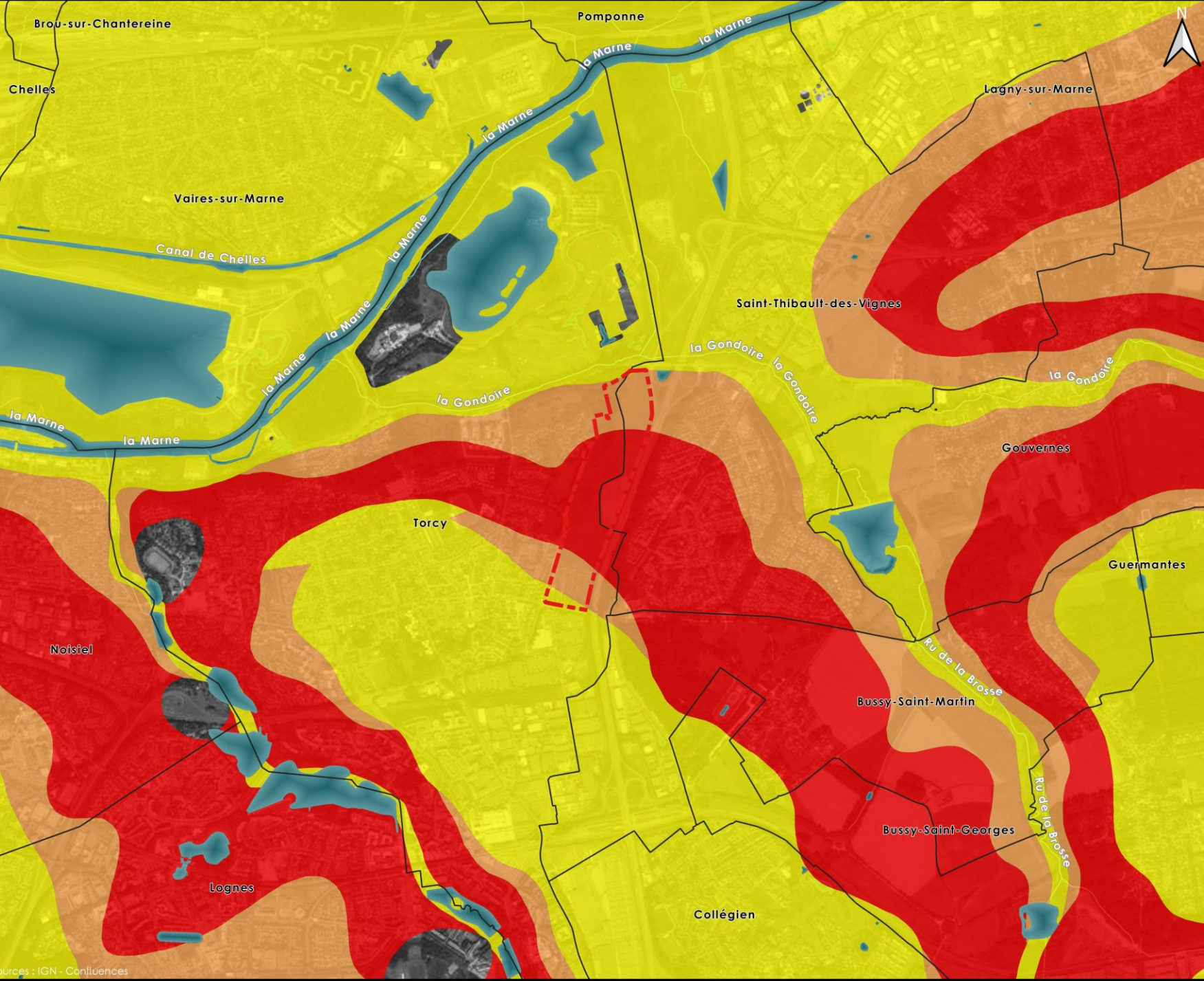
Autres annexes :

Aléa retrait-gonflement argiles
Protection maîtrise foncière
Protection réglementaire
PRR inondation
Sites classés inscrits
SRCE composantes
Enveloppe alerte zones humides
Zones humides avérées
ZNIEFF

Parc Agricole de Torcy



Cas par cas

Aléa retrait/gonflement des argiles






Légende

Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Aléa retrait/gonflement des argiles

-  Exposition forte
-  Exposition moyen
-  Exposition faible



1:20 000




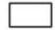
CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Protection par maîtrise foncière






Légende

Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Sites

-  ENS

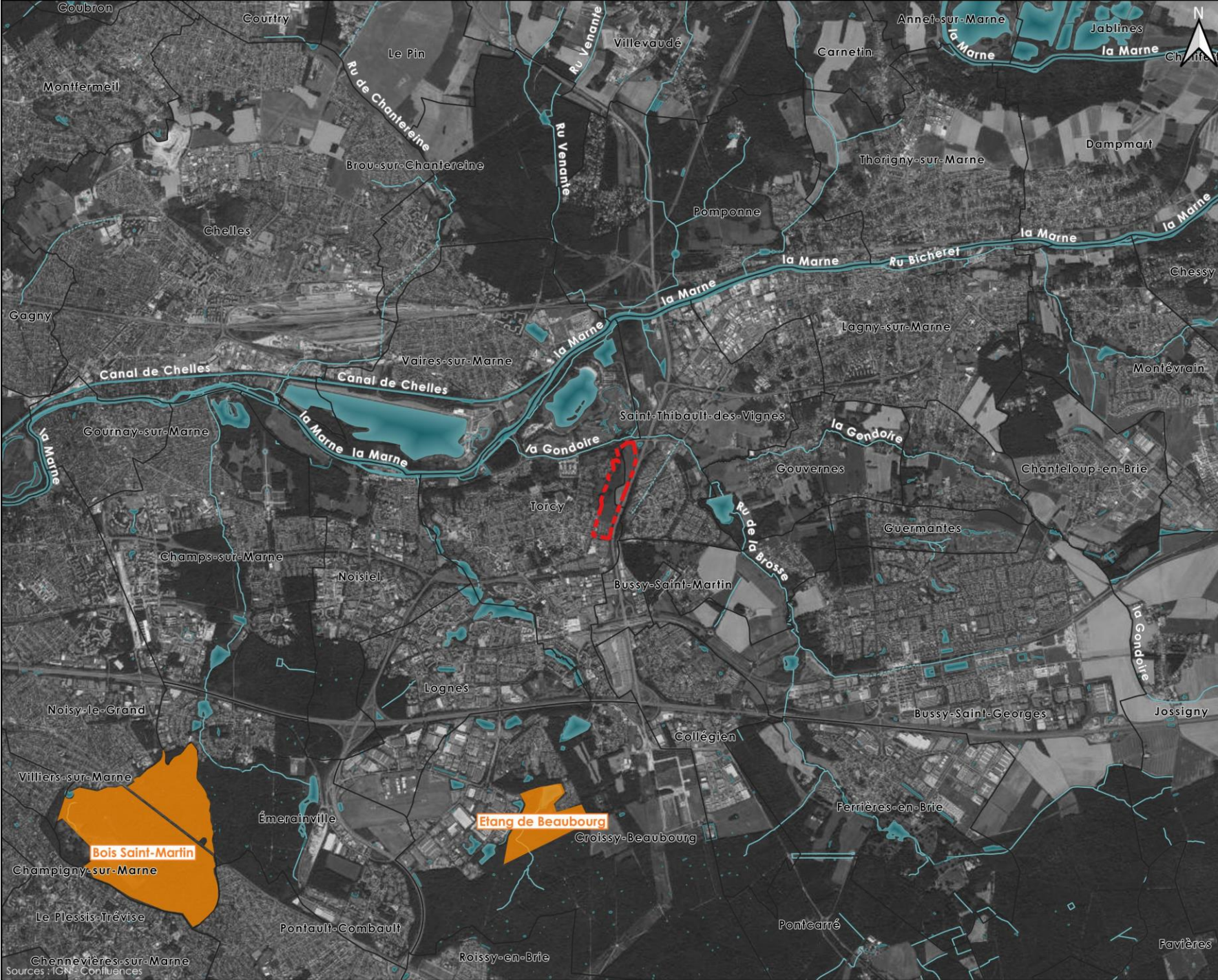
0 700 1 400 2 100 m

1:30 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Protection réglementaire




Légende

Limites

 Zone d'étude

 Limites communales

Hydrographie


 Surface hydrographique

Tronçon hydrographique

 A ciel ouvert

 Busé

Sites

 Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APB)

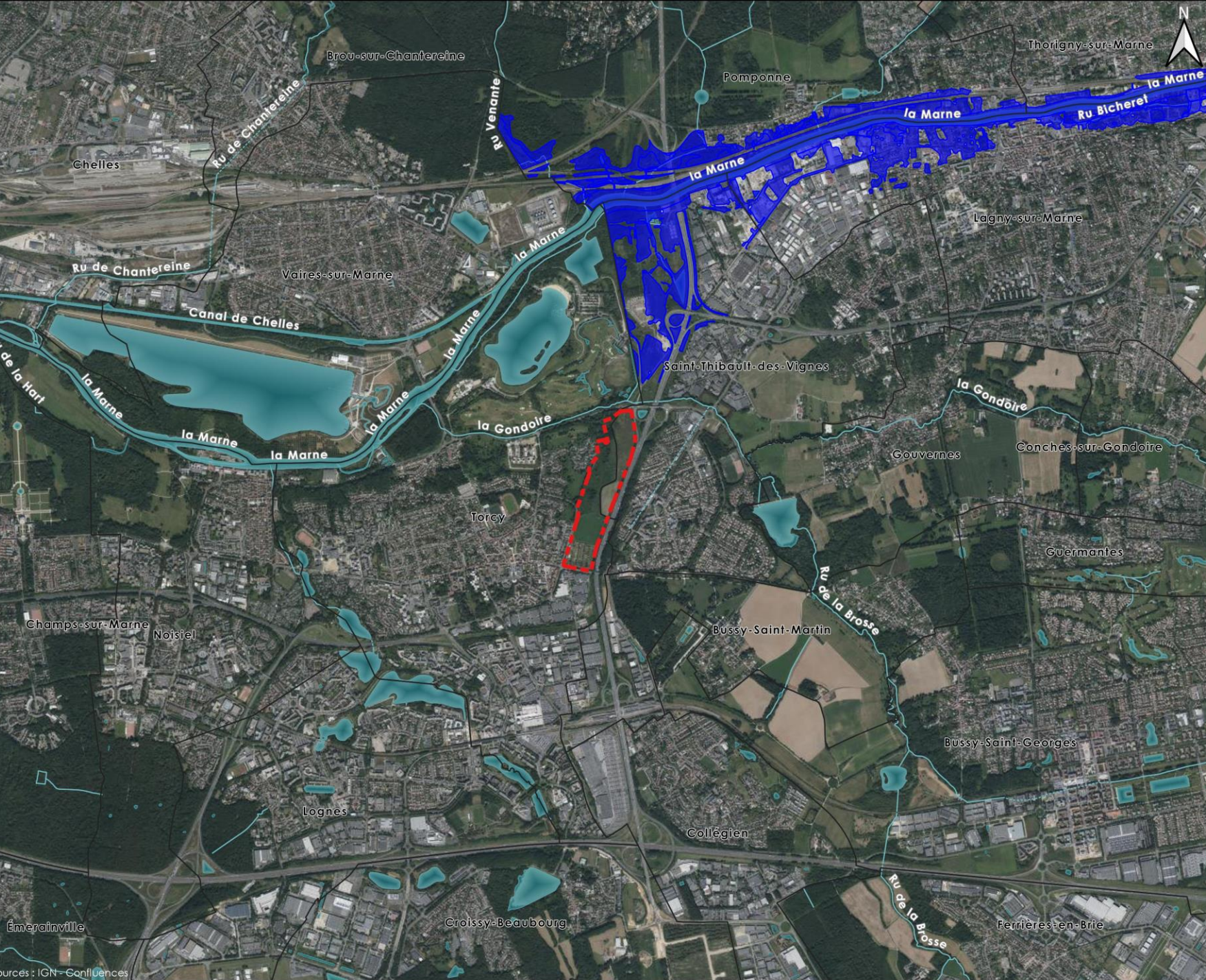
0 1 000 2 000 3 000 m

1:50 000





CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

Risques - PPR Inondation






Légende

Limites










-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Risques

Zonage réglementaire des PPR Inondation

- Zonage réglementaire - PPR Risque Inondation - Par submersion marine
 -  Prescription hors zone d'aîéa
 -  Prescriptions
 -  Interdiction
 -  Interdiction stricte
- Zonage réglementaire - PPR Risque Inondation
 -  Prescription hors zone d'aîéa
 -  Prescriptions
 -  Interdiction
 -  Interdiction stricte
- Périmètre - PPR Risque Inondation - Par submersion marine
 -  Périmètre - PPR Risque Inondation

0 700 1 400 2 100 m

1:30 000



Sites classés / inscrits



Légende

Limites

Zone d'étude

Limites communales

Hydrographie

Surface hydrographique

Tronçon hydrographique

A ciel ouvert

Busé

Sites

Sites inscrits

Sites classés

0 400 800 1 200 m

1:20 000



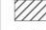














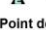





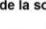












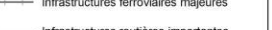

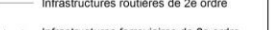








CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

SRCE - Carte des composantes de la trame verte et bleue

Légende

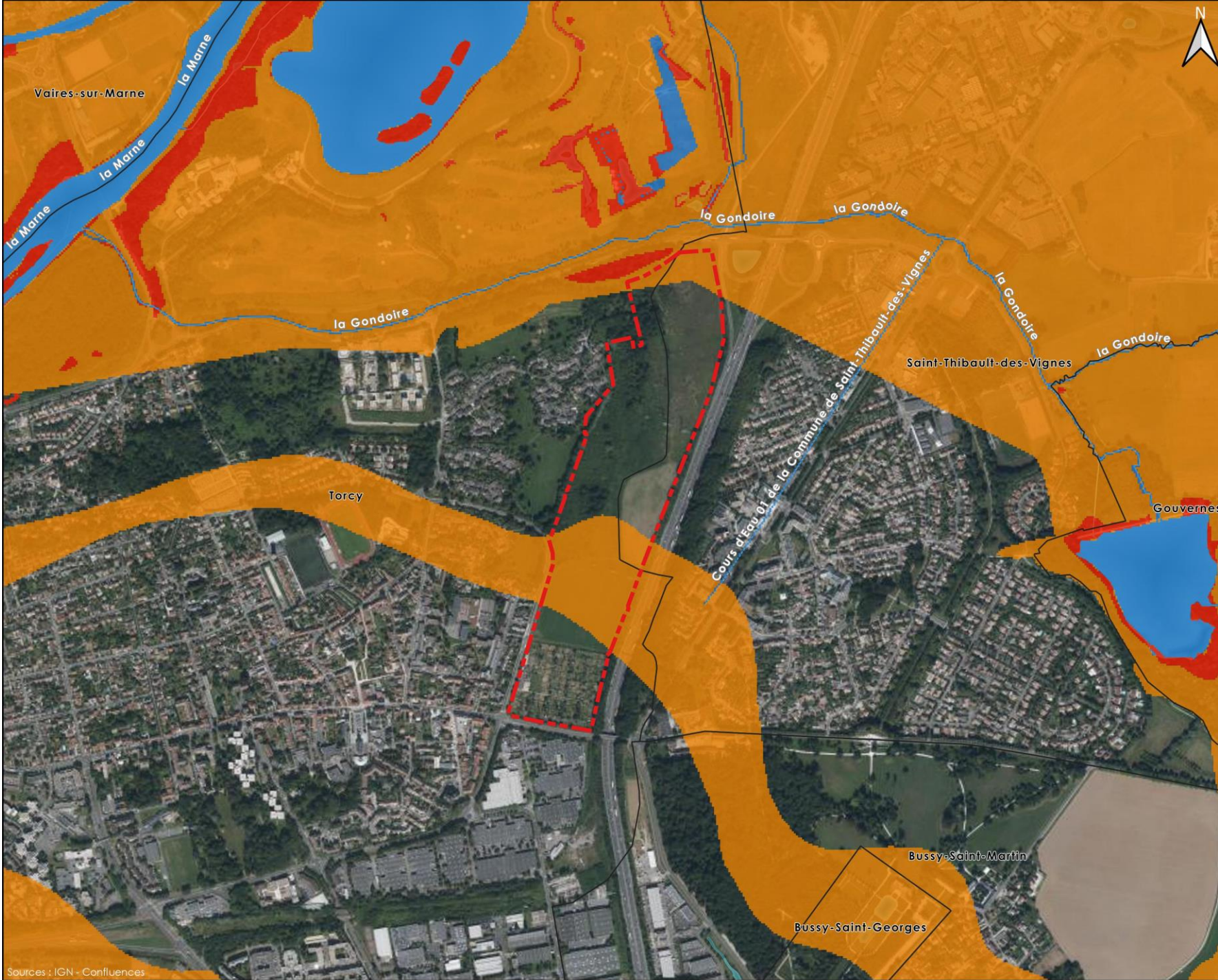
 Zone d'étude

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
<p>Réservoirs de biodiversité</p> <p> Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p> Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p> <p> Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p> Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p> <p> Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p> <p> Cours d'eau et canaux fonctionnels</p> <p> Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p> <p> Cours d'eau intermittents fonctionnels</p> <p> Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p> <p> Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>Obstacles des corridors arborés</p> <p> Infrastructures fractionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p> <p> Coupures urbaines</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p> <p> Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p> <p> Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p> <p> Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p> <p> Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation</p> <p> Passages prolongés en cultures</p> <p> Clôtures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p> <p> Coupures boisées</p> <p> Coupures agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p> <p> Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p> <p> Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p> Boisements</p> <p> Formations herbacées</p> <p> Cultures</p> <p> Plans d'eau et bassins</p> <p> Carrières, ISD et terrains nus</p> <p> Tissu urbain</p> <p> Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares</p> <p> Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares</p>	<p>Infrastructures de transport</p> <p> Infrastructures routières majeures</p> <p> Infrastructures ferroviaires majeures</p> <p> Infrastructures routières importantes</p> <p> Infrastructures ferroviaires importantes</p> <p> Infrastructures routières de 2e ordre</p> <p> Infrastructures ferroviaires de 2e ordre</p>
<p> Limites régionales</p> <p> Limites départementales</p> <p> Limites communales</p>	<p></p> <p></p> <p></p>





Enveloppe alerte Zone Humide






Légende




Limites

-  Zone d'étude
-  Limites communales

Hydrographie

-  Surface hydrographique
- Tronçon hydrographique
 -  A ciel ouvert
 -  Busé

Enveloppe d'alerte des zones humides (DRIEAT)

-  Classe A : Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser
-  Classe B : Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe C : Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides
-  Classe D : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

0 200 400 600 m

1:10 000


Zones humides avérées



Légende

Limites


 Zone d'étude

 Limites communales

Hydrographie

 Surface hydrographique

Tronçon hydrographique

 A ciel ouvert

 Busé

Zones humides

 ZH avérées

0 100 200 300 m

1:5 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil

ZNIEFF



Légende

Limites

Zone d'étude

Limites communales

Hydrographie

Surface hydrographique

Tronçon hydrographique

A ciel ouvert

Busé

Sites

ZNIEFF type I

ZNIEFF type II

0 400 800 1 200 m

1:20 000



CONFLUENCES
Ingénieurs conseil